

MAIRIE DE BELVEDERE CAMPOMORO

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL du 8 DECEMBRE 2021 à 9h00

Ordre du jour : La convocation a été envoyée en urgence le 6 Décembre 2021 par courriel

L'ordre du jour comprend les questions suivantes :

1. Signature des délibérations de la séance du 29 Octobre
2. Attribution marché pour le diagnostic appontement
3. Attribution marché pour les études pour création des Zones de mouillages organisés et d'équipements légers (ZMEL) dans la baie de Campomoro
4. Plan de financement prévisionnel pour l'acquisition d'un système d'impression multifonction
5. Décisions modificatives n°8
6. Décisions modificatives n° 9
7. Modification des statuts de la CCSVT
8. Résolution solennelle relative au rapprochement

Sous la présidence de Monsieur SIMEONI Don Georges, le Maire

Etaient présents : Madame Nathalie TRAMONI, Monsieur Jean Pierre TOLINI, Monsieur Pierre Antoine SECONDI, Monsieur Antoine ETTORI, Monsieur Jean-François DURAZZO, Mr Philippe TROUSSEL et Mr Michel ISTRIA.

Procurations : 3

Monsieur Pierre Paul SERAFINI pour Monsieur Don Georges SIMEONI

Monsieur Pierre CASALTA pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Monsieur Joseph SIMONPIETRI pour Monsieur Jean Pierre TOLINI

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Monsieur Philippe TROUSSEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A la demande de Mr DURAZZO Jean-François un huissier Maître Antoine BETTINI est présent.

Point 1 - Signature des délibérations de la séance du 29 octobre 2021

La signature des délibérations de la séance du 29 Octobre 2021 a été effectuée.

Point 2 - Attribution marché pour le diagnostic appontement

Monsieur le Maire, indique que le conseil municipal l'avait autorisé par la délibération en date du 29 Octobre 2021 n°2021-75 à procéder à la mise en concurrence pour la réalisation du diagnostic de l'appontement de Campomoro

Il présente la proposition de la société ICTP à Saint Laurent du Var pour un montant de 7732.50 euros HT

Il présente la proposition de la société CréOcéan à la Seyne sur mer pour un montant de 6585 euros HT

Il présente les dossiers au conseil municipal et l'invite à délibérer

Le conseil municipal,

Monsieur le maire entendu dans sa présentation,

Considérant que cette réalisation est nécessaire,

Considérant que la subvention pour cette réalisation a été demandée auprès de L'office de l'environnement

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
368+Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
Votes	
Pour	11
Contre	0
Absentions(s)	0

DECIDE

Article 1

D'autoriser monsieur le Maire à signer la proposition de CréOcéan pour un montant de 6585 euros HT pour le diagnostic de l'appontement

Point 3 - Attribution marché pour les études pour création des Zones de mouillages organisés et d'équipements légers (ZMEL) dans la baie de Campomoro

Monsieur le Maire, indique que le conseil municipal l'avait autorisé par la délibération en date du 29 Octobre 2021 n°2021-76 à procéder à la mise en concurrence pour la réalisation des études pour la création des Zones de mouillages organisés et d'équipements légers (ZMEL) dans la baie de Campomoro

Il présente la proposition de la société ICTP à Saint Laurent du Var pour un montant de 38 475 euros HT

Il présente la proposition de la société CréOcéan à la Seyne sur mer pour un montant de 39 500 euros HT

Il présente les dossiers au conseil municipal et l'invite à délibérer

Le conseil municipal,

Monsieur le maire entendu dans sa présentation,

Considérant que cette réalisation est nécessaire,

Considérant que la subvention pour cette réalisation a été demandée auprès de l'office de l'environnement et de l'agence de l'eau

Le Conseil municipal après avoir oui Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
Votes	
Pour	10
Contre	0
Absentions(s)	1

DECIDE

Article 1

D'autoriser monsieur le Maire à signer la proposition de ICTP pour un montant de 38475 euros HT pour la création des zones de mouillages organisés et d'équipements légers dans la baie de Campomoro.

Point 4 - Plan de financement prévisionnel pour l'acquisition d'un système d'impression multifonction

Monsieur le Maire, indique au conseil municipal qu'il envisage l'acquisition d'un système d'impression multifonction pour le service administratif.

Il indique que ce besoin est évalué par les services à un montant de 4150 euros hors taxe. Il invite le conseil municipal à délibérer pour décider de cette acquisition et accepter son plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal,

Monsieur le maire entendu dans sa présentation,

Considérant que cette acquisition est nécessaire.

Considérant que l'estimation des services est satisfaisante,

Considérant qu'il est impératif d'obtenir des subventions pour financer cette acquisition,

Considérant que le plan de financement peut être réalisé avec une opération subventionnée à 80 %

Le conseil Municipal,

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
Votes	
Pour	10
Contre	0
Absentions(s)	1

DECIDE

Article 1

De financer cette opération selon le plan de financement suivant

Montant estimatif hors taxe : 4150 euros

Montant de la taxe à la valeur ajoutée : 830 euros

Montant estimatif toutes taxes comprises : 4980 euros

Subvention dans le cadre de la DETR : 80 % du montant hors taxe soit 3320 euros HT

Autofinancement de la Commune : 1660 euros

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à diligenter la procédure de mise en concurrence utile dans le cadre de l'article R.2122.8 du Code de la commande publique.

Point 5 - Décision modificative n°8

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réaliser une décision modificative sur le budget 2021 afin de pouvoir mandater les différents projets votés par le conseil municipal sur l'année 2021 et avant le vote du budget 2022.

Le conseil Municipal,

Monsieur le maire entendu

Après en avoir délibéré,

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
Votes	
Pour	10
Contre	1
Absentions(s)	0

Article 1 :

Décide de procéder au vote de virement de crédits supplémentaires suivants à la section d'investissement, sur le budget de l'exercice 2021 :

Décision modificative n°8 (Crédit supplémentaire)

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615221		55287,00	Fonctionnement bâtiment public (compte 615221)
D F 023 023 (ordre)	55287,00		Virement de la section de fonctionnement vers la section investissement (opération d'ordre)
D I 20 203 OPNI	55287,00		Compte 203 pour Etudes ZMEL, appontement et route de Peretto
R I 021 021 OPFI (ordre)	55287,00		Recette issue du virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre)
DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	55287,00	55287,00
	Réductions		55287,00
Recettes :	Ouvertures	55287,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		
EQUILIBRE			
Solde Ouvertures	55287,00		
Solde Réductions	55287,00		
Ouv. - Réd.			

Point 6 - Décision modificative n°9

Monsieur le Maire expose qu'il convient de réaliser une décision modificative sur le budget 2021 afin de pouvoir mandater les différents projets votés par le conseil municipal sur l'année 2021 et avant le vote du budget 2022.

Le conseil Municipal,

Monsieur le maire entendu

Après en avoir délibéré,

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
Votes	
Pour	10
Contre	1
Absentions(s)	0

Article 1 : Décide de procéder au vote de virement de crédits suivants à la section d'investissement, sur le budget de l'exercice 2021 :

Décision modificative n°9 (virement de crédit)

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 10 10226 OPFI	388,00		Reprise taxe aménagement
D I 20 203 OPNI	4545,00		Etudes ZMEL et appontement
D I 21 2131 OPNI		11534,00	Bâtiment public
D I 21 2152 OPNI	1601,00		Achat vitrine affichage pour Belvédère + panneau Portigliolo
DI 21 2183 OPNI	5000,00		Photocopieur
DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	11534,00	
	Réductions	11534,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		
EQUILIBRE			
Solde Ouvertures	11534,00		
Solde Réductions	11534,00		
Ouv. - Réd.			

Point 7 - Modification des statuts de la CCSVT

Le Maire indique à l'assemblée que le conseil communautaire de la Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo a entériné une modification statutaire lors de sa séance du 29 novembre 2021.

Cette nouvelle modification est la conséquence de l'annulation de la délibération du 8 octobre 2021 suite aux observations formulées par les services de la Préfecture, et répond à la nécessité d'intégrer la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » afin de permettre la signature d'une convention territoriale globale de service aux familles avec la CAF afin de maintenir le financement des services « Petite Enfance » gérés par les communes.

Il est précisé que cette modification statutaire intègre également les compétences « AOM - Mobilité » et « Gestion des Maison France Services » actée lors du Conseil communautaire du 8 octobre 2021.

Le Conseil municipal,

Vu le CGCT,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-75 du 29 novembre 2021 dûment notifiée,

Il présente les nouveaux statuts au Conseil Municipal et l'invite à délibérer

Après en avoir délibéré,

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
Votes	
Pour	11
Contre	0
Absentions(s)	0

DECIDE

Article 1 :

D'approuver les modifications statutaires telles qu'elles figurent en annexe.

Point 8 -Résolution solennelle relative au rapprochement

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de la Collectivité de Corse et demande au conseil municipal de délibérer

Le Conseil municipal après avoir oui Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

Nbre de membres en exercice	11
Nbre de membres présents	8
Nbre de suffrage exprimés dont procurations	11
Votes	
Pour	11
Contre	0
Absentions(s)	0

DECIDE

Article 1 :

ADOpte la résolution solennelle prise par l'Assemblée de Corse N°21/173AC du 22/10/2021 dont la teneur suit :

DEMANDE que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet ERIGNAC qui sont aujourd'hui libérables eu égard à la durée de détention accomplie, se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable ;

CONSTATE qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai les personnes restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure ;

DEMANDE la levée du statut de DPS les concernant ;

DEMANDE en toute hypothèse leur rapprochement immédiat, conformément à ce que prévoient les droits français et européen.

Article 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Campomoro, 9 décembre 2021

Par le maire, Mr Don Georges SIMEONI

